

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 21 juin 2016

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Absentes : Madame PETIT Sophie pouvoir à Monsieur DUCLOS Emmanuel
Madame HAYE Laëtitia pouvoir à Monsieur EQUEY José
Madame LAMER Josette pouvoir à Monsieur MALLARD Jacques
et Madame DEGUINE Sandrine absente excusée

L'an deux mil seize, le vingt et un juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Monsieur Laurent HENIN est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 03/06/16

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Validation du choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour le marché "Restaurant scolaire et salle des fêtes"

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 12 lots séparés lancée le 11 avril 2016 pour la rénovation de la salle de la salle des fêtes et la construction d'un restaurant scolaire à Dampierre en Bray.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à trois reprises le mardi 17 mai 2016 pour l'ouverture des plis, le jeudi 2 juin 2016 pour l'analyse des 68 dossiers reçus et le mardi 21 juin pour l'analyse des offres suite aux négociations et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), les entreprises suivantes :

**Délibération
n° 2016-016**

- ✓ Pour le lot n°01 - Gros Œuvre : l'Entreprise JPLGC domiciliée Au sentier des Moulins de Marest - 76260 PONTS ET MARAIS - pour un montant de 93 339,04 € HT
- ✓ Pour le lot n°02 - Curage - Désamiantage - : l'Entreprise HNTP - domiciliée "Les Petits" - 27210 CONTEVILLE - pour un montant de 30 999,96 € HT
- ✓ Pour le lot n°03 - Charpente Bois : l'Entreprise SARL BOINET - domiciliée 67 Grande Rue - 76660 - WANCHY CAPVAL - pour un montant de 29 824,10 € HT
- ✓ Pour le lot n°04 - Etanchéité - Bardage - Couverture Zinc : l'Entreprise MAZIRE Emmanuel - domiciliée 5, rue Georges Clemenceau BP 19 - 76270 AUFFAY - pour un montant de 135 289,50 € HT
- ✓ Pour le lot n°05 - Menuiseries Extérieures Alu - Métallerie : l'Entreprise SIB VASCART DELAMARE - domiciliée 94 Rue Louis Blériot Zone Eurochannel - 76370 NEUVILLE LES DIEPPE - pour un montant de 36 952,30 € HT

- ✓ Pour le lot n°06 - Menuiseries Intérieures - Cloisons - Plafonds Suspendus : l'Entreprise TPCI - domiciliée 1580 rue de la chaussée 76190 TOUFFREVILLE LA CORBELINE - pour un montant de 66 000,00 € HT
- ✓ Pour le lot n°07 - Electricité Courants Forts et Faibles : l'Entreprise ELOY Emmanuel - domiciliée 9 route de Rouen - 76560 SAINT LAURENT EN CAUX - pour un montant de 30 414,00 € HT
- ✓ Pour le lot n°08 - Plomberie - Chauffage - Ventilation : l'Entreprise HARLIN - domiciliée 2 rue du Docteur Varin - 76810 LUNERAY - pour un montant de 150 000,00 € HT
- ✓ Pour le lot n°09 - Revêtements de sols souples - Carrelage : l'Entreprise SOLUTION SARL - domiciliée RN27 - 76710 ANCEAUMEVILLE - pour un montant de 35 833,33 € HT
- ✓ Pour le lot n°10 - Peintures : l'Entreprise SARL SRP - domiciliée ZA du Polen 76710 ESLETTES - pour un montant de 13 933,61 € HT
- ✓ Pour le lot n°11 - VRD - Clotures - Espaces Verts : l'Entreprise SAS MALLET Sébastien - domiciliée Les Fonds de St Martin 9 route d'Ardouval 76680 BELLENCOMBRE - pour un montant de 48 089,03 € HT
- ✓ Pour le lot n°12 - Equipement de cuisine : l'Entreprise G'FROID - domiciliée Zone économique de l'Oison 246 avenue des 4 ages 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF - pour un montant de 39 559,36 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 12 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la mieux disante est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue les 12 lots de l'appel d'offres relatif à la rénovation de la salle des fêtes et la construction d'un restaurant scolaire conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2016.

Décision Modificative n°1 du Budget 2016

Lors du vote du budget 2016 le montant du reversement FPIC et la participation communale au STRG n'étaient pas connu.

Les crédits votés pour la cotisation 2016 auprès du STRG sont insuffisant, Monsieur Le Maire propose de modifier le budget comme ci-dessous sachant que la commune n'est pas redevable du reversement FPIC cette année :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	montant
6554-4 STRG	+ 678,03 €		
73925 Fond de péréquation intercom.	- 678,03 €		

La modification du budget est adoptée à l'unanimité.

Divers

Monsieur Laurent HENIN signale que suite aux récentes intempéries, son habitation a été inondée. L'eau passe par-dessus les fossés. Il contactera le technicien de rivière afin de trouver une solution.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 20h30



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature that appears to be 'M. Durand' and several other illegible signatures.

